

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2015

Présents

Catherine BLANC , Olivier BORRAZ, Thierry CADART (départ à 9h40, donne procuration à Olivier BORRAZ), Léo CASTELLOTE, Renaud DEHOUSSE, Solène DELUSSEAU-JELODIN, Laurent Maxime GABORIT, GERMAIN (départ à 10h15, donne procuration à François HEILBRONN), Charlotte GLINEL, François HEILBRONN (départ à 10h41), Claude JAUPART (départ à 10h15, donne procuration à Catherine MAYEUR-JAOUEN), Pablo LIVIGNI, François-Antoine MARIANI, Vincent MARTIGNY, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Pierre MEIGNANT, Pierre MEYNARD (départ à 10h41), Julie MEYNIER, Daniel MUGERIN, Enora NAOUR, Marie RASSAT,

Absents ou excusés

Nadège ABOMANGOLI, Jean-Claude CASANOVA (donne procuration à François HEILBRONN), Florence HAEGEL (donne procuration à Olivier BORRAZ), Marie-Anne LEVEQUE (donne procuration à Renaud DEHOUSSE), Frédéric PUIGSERVER (donne procuration à François-Antoine MARIANI), Étienne WASMER (donne procuration à Catherine MAYEUR-JAOUEN),

Assistaient à la réunion

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Françoise MELONIO	directrice des études et de la scolarité,
Jacques de CHAMPCHESNEL	directeur de la vie universitaire,
Sylvie HERLICQ,	responsable de la vie enseignante,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine GROUES,
Hélène KLOECKNER	référente égalité femmes / hommes
Amélie ANTOINE-AUDO	chargée de mission auprès du Directeur – Déléguée générale Université Sorbonne Paris Cité.

- | | |
|--|---------|
| I. Élection du président et des vice-présidents enseignant et étudiant | page 2 |
| II. Élection des représentants étudiants à la section disciplinaire | page 4 |
| III. Présentation de l'enquête de satisfaction enseignante | page 4 |
| IV. Présentation du plan d'action égalité femmes-hommes et de la cellule de veille sur le harcèlement sexuel | page 8 |
| V. Présentation et vote du projet d'accord-cadre avec la SATT IDF Innov | page 14 |
| VI. Point d'information sur les élections de la COMUE | page 16 |
| VII. Adoption des procès-verbaux provisoires du 24 novembre et du 8 décembre 2014 | page 17 |
| VIII. Échange d'informations sur des questions diverses | page 17 |

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2015**

La séance est ouverte à 8 h 32.

Frédéric MION ouvre la séance et annonce que Pierre MEYNARD a accepté d'assumer la présidence le temps des opérations de vote. Il salue les élus étudiants qui viennent d'intégrer le Conseil de direction.

**I. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS ENSEIGNANT ET
ÉTUDIANT DU CONSEIL DE DIRECTION**

Pierre MEYNARD demande qui est candidat aux fonctions de président et vice-présidents enseignant et étudiant du Conseil.

Renaud DEHOUSSE est candidat à la fonction de président.

Il rappelle qu'il a été élu pour la première fois deux années auparavant, dans une atmosphère qui était alors loin d'être apaisée. Ces deux années écoulées ont permis à tous les membres du Conseil d'apprendre à travailler ensemble, dans le respect mutuel, et à tenir compte dans les travaux de l'institution de l'apport de chacune et chacun. C'est important, car le Conseil de direction est peut-être l'organe de gouvernance de Sciences Po le plus représentatif. Il est naturel que tout le monde ne soit pas d'accord, mais il est important de réussir à travailler ensemble malgré ces désaccords. Renaud DEHOUSSE pense également que ce Conseil est dorénavant mieux ancré dans la vie de l'établissement. Grâce à une concertation régulière avec la direction, le bureau prépare de façon plus approfondie ses travaux et suit mieux la mise en œuvre de ses décisions, non dans un esprit de défiance, mais en sachant que c'est souvent lors de l'étape de la mise en œuvre que se présentent des difficultés qui n'ont pas été anticipées. Des dossiers importants restent encore à traiter, notamment celui des statuts de Sciences Po, celui de la gouvernance des écoles qui a été l'objet de plusieurs débats, celui du modèle économique de Sciences Po. Renaud DEHOUSSE espère que les discussions conserveront un caractère ouvert et pluriel.

Pierre MEYNARD procède au vote qui s'opère à bulletins secrets.

Pierre MEYNARD annonce que la candidature de Renaud DEHOUSSE à la fonction de président du Conseil de direction recueille 19 votes favorables et 7 bulletins blancs.

Renaud DEHOUSSE prend la présidence du Conseil de direction. Il remercie les membres de l'instance pour leur confiance renouvelée.

Renaud DEHOUSSE demande quelles sont les personnes candidates à la fonction de vice-président enseignant.

Vincent MARTIGNY est candidat.

Vincent MARTIGNY présente pour la troisième fois sa candidature à cette fonction en demandant un renouvellement de confiance. Comme l'a dit Renaud DEHOUSSE, l'année s'annonce riche, pour la rédaction des statuts, la mise en place des écoles et la mise en œuvre d'une enquête enseignante, lancée à la fois par la DES et le groupe de travail enseignant qu'il a eu l'honneur de coordonner. Vincent MARTIGNY est impatient d'entendre les résultats de cette enquête, car c'est un enjeu où beaucoup reste à faire. Il est heureux que la direction de Sciences Po ait pris la mesure de cette question pour

améliorer les conditions de travail des enseignants. Il faudra également élaborer un règlement intérieur de Sciences Po qui complètera les statuts. Traiter ce dossier permettra de transmettre aux successeurs des membres du Conseil de direction une instance qui fonctionne, avec des règles claires et qui assiste véritablement la direction de Sciences Po dans l'élaboration d'une politique pour cette institution. Il sera important de donner des prérogatives au bureau du Conseil de direction, car l'année suivante les salariés vont rejoindre ce bureau par l'intermédiaire d'un vice-président salarié. Enfin, la communication des décisions du Conseil à l'extérieur est un sujet à prendre en considération. Les membres de l'instance doivent pouvoir rendre des comptes et informer sur leur rôle et leur travail. Vincent MARTIGNY siège dans plusieurs autres instances, comme la Commission de suivi social, le groupe de travail enseignant et il se réunit chaque mois avec le directeur et le bureau pour préparer les séances du Conseil de direction. Il s'engage à être toujours présent en séance, mais également en dehors.

Renaud DEHOUSSE dirige le vote qui s'opère à bulletins secrets.

La candidature de Vincent MARTIGNY à la fonction de vice-président enseignant recueille 20 voix favorables et six bulletins blancs.

Renaud DEHOUSSE demande qui est candidat à la fonction de vice-président étudiant.

Solène DELUSSEAU-JELODIN et Léo CASTELLOTE sont candidats.

Renaud DEHOUSSE leur demande de présenter les motivations de leur candidature.

Solène DELUSSEAU-JELODIN présente sa candidature à la fonction de vice-présidente étudiante au Conseil de direction. Elle vient d'être réélue à l'occasion des élections de février 2015 sur la liste de l'UNEF et a déjà siégé pendant un an au Conseil de direction, elle a d'ailleurs été vice-présidente étudiante lors des deux derniers mois. Elle connaît donc bien les dossiers en cours. Elle porte sa candidature au nom de l'UNEF qui a réaffirmé sa légitimité lors des dernières élections étudiantes en recueillant près de 70 % des voix et en obtenant six élus étudiants sur huit au Conseil de direction. Les étudiants sont convaincus par le projet de l'UNEF. L'UNEF continuera à demander dans les mois prochains plus de transparence sur la réforme du collège universitaire, plus de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de l'IEP, plus de démocratie interne pour la réforme des statuts et au sein des écoles de master, plus de justice sociale en reparlant du financement de Sciences Po et de la démocratisation de l'IEP et enfin une amélioration des conditions de travail des étudiants. Les élus UNEF allient un projet ambitieux et une démarche rigoureuse. L'analyse sérieuse des dossiers leur permet d'être régulièrement force de proposition. L'UNEF cherche par ailleurs à dialoguer constamment avec l'ensemble des parties prenantes de l'IEP et notamment avec les élus du Conseil de direction. Solène DELUSSEAU-JELODIN souhaite à nouveau pouvoir représenter ce lien entre le milieu étudiant qui a voté majoritairement pour l'UNEF lors des dernières élections et les débats de l'instance au cours des mois à venir.

Léo CASTELLOTE annonce être un nouvel élu au Conseil de direction. Il était auparavant élu à la Commission paritaire. L'UNI-MET était représenté au sein du Conseil de direction par Kévin SCHMIDTKE. Léo CASTELLOTE est par ailleurs responsable de l'UNI-MET à Sciences Po. Il aimerait dialoguer avec les différentes composantes de l'école, y compris les enseignants et l'administration. Par sa candidature, il aimerait promouvoir un autre modèle pour Sciences Po, celui d'une structure de long terme par la défense du concours, du financement privé, de la levée de fonds, par la défense d'une certaine vision de Sciences Po méritocratique et d'excellence. Ce projet n'est pas forcément celui de Solène DELUSSEAU-JELODIN. L'UNI-MET a effectivement obtenu moins de suffrages que l'UNEF, même si sa liste est en progression, mais considère que son projet est plus porteur pour Sciences Po.

François HEILBRONN demande que les candidats indiquent dans quel cursus ils se trouvent.

Solène DELUSSEAU-JELODIN est actuellement en deuxième année du collège universitaire, au sein du cursus général.

Léo CASTELLOTE se trouve dans la même situation.

Renaud DEHOUSSE dirige le vote qui s'opère à bulletins secrets.

La candidature de Solène DELUSSEAU-JELODIN à la fonction de vice-présidente étudiante recueille 21 voix, celle de Léo CASTELLOTE 4 voix. Il y a un bulletin blanc.

Solène DELUSSEAU-JELODIN est élue à la fonction de vice-présidente étudiante.

II. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS À LA SECTION DISCIPLINAIRE

Renaud DEHOUSSE demande quels sont les candidats.

Solène DELUSSEAU-JELODIN annonce que l'UNEF propose les noms de Pierre MEIGNANT, Julie MEYNIER et Maxime GABORIT pour les titulaires et Rémi GUILLEM, Laura MEYNIER et Clotilde HOPPE pour les suppléants.

Renaud DEHOUSSE rappelle qu'en l'occurrence le vote ne concerne que la délégation étudiante.

La proposition de l'UNEF est acceptée par consensus par l'ensemble des représentants étudiants.

III. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION ENSEIGNANTE

Renaud DEHOUSSE souligne que cette enquête a déjà été évoquée à plusieurs reprises, notamment par Vincent MARTIGNY qui a contribué à son organisation.

a) Présentation

Jacques DE CHAMPCHESNEL présente les résultats d'une enquête menée en avril 2014 auprès des enseignants de l'année académique 2013-2014, du semestre d'automne et du semestre de printemps. Les membres de l'instance ont reçu le document la semaine précédente.

Il s'agit de la première enquête s'adressant à des enseignants de l'institution. Elle a été élaborée par la direction de Sciences Po, avec des chercheurs de Sciences Po, en lien étroit avec des élus enseignants, en particulier dans le cadre du groupe de travail du Conseil de direction dédié aux enseignants et animé par Vincent MARTIGNY. Jacques DE CHAMPCHESNEL tient à saluer le travail de Philippe PETAT, responsable du pôle Accueil et services aux enseignants qui a contribué grandement à l'avancée de cette enquête et à son analyse.

Le taux de participation a été de 55 %, avec une seule relance. C'est un taux très élevé. La population interrogée est celle des enseignants vacataires à Sciences Po qui n'ont aucun autre lien avec l'institution, c'est-à-dire que ne sont interrogés ni les salariés de Sciences Po qui assurent des enseignements ni les étudiants doctorants titulaires d'enseignements. La répartition des réponses reflète la composition de la population enseignante vacataire de Sciences Po en termes de tranches d'âge et de sexes. Jacques DE CHAMPCHESNEL souligne que plus des trois quarts des personnes qui ont répondu assument au moins un enseignement complet sur un semestre, il ne s'agit pas d'intervenants ponctuels. Ces personnes sont également réparties sur les deux semestres : un tiers enseigne au premier semestre, un tiers au second et un tiers sur l'ensemble de l'année.

Un des sujets abordés est celui de la façon dont une personne est amenée à dispenser un enseignement à Sciences Po. Beaucoup d'enseignants sont reconduits d'une année sur l'autre, mais l'institution continue à solliciter de nombreux intervenants potentiels du fait de leur spécialité, de leur champ d'expertise ou de leurs activités professionnelles. Le nombre de candidatures spontanées est assez

faible, mais il faut savoir que Sciences Po reçoit entre 200 et 300 candidatures spontanées chaque année. La motivation principale des enseignants qui interviennent à Sciences Po est le souhait de transmettre un savoir, mais également l'échange avec des étudiants intéressants, ce qui souligne donc l'attractivité académique du corps étudiant de l'école.

En termes d'approche pédagogique, les enseignants ont indiqué quelle était leur priorité. La notion de transmission d'un savoir revient également, ainsi que le souhait de contribuer au développement de l'esprit critique des étudiants. Le terme d'employabilité est également fréquemment relevé, avec des variations selon les cycles considérés. Ce critère est bien plus élevé en master.

Il a été demandé si les enseignants vacataires souhaitaient pérenniser leur intervention à Sciences Po. 88 % ont répondu souhaiter continuer à enseigner à Sciences Po. Parmi les raisons invoquées en cas de réponse négative, il y a celle du manque de temps. 84 % des enseignants vacataires conseilleraient à leur entourage d'enseigner à Sciences Po.

Une majorité des répondants est attachée à l'appellation traditionnelle de maître de conférences qui est ancienne et même antérieure à l'appellation de maître de conférences des universités. Les choix suivants sont ceux de chargé d'enseignement, puis chargé de conférences, chargé de cours et enseignant vacataire.

Les enseignants ont été interrogés sur la qualité de service à Sciences Po. Parmi les services reconnus, les équipes pédagogiques et le pôle Accueil et services aux enseignants sont les mieux notés. Les résultats sont plus nuancés pour la bibliothèque, mais cette observation vient en écho au travail effectué par la Direction des ressources documentaires. Jacques DE CHAMPCHESNEL répète que l'enquête a été menée l'année précédente et qu'elle ne prend pas en compte le travail de la bibliothèque pour améliorer l'accès aux ressources.

Jacques DE CHAMPCHESNEL en vient aux questions portant sur l'aménagement et les équipements techniques des salles d'enseignement. Il signale qu'un groupe de travail dédié s'est constitué de la part de la Direction des services informatiques qui a beaucoup œuvré sur les espaces d'enseignement depuis la menée de cette enquête pour disposer de moyens plus robustes, plus intégrés, pour la convergence des techniques audiovisuelles et informatiques et pour des équipements protégés, sachant que les salles de cours sont très sollicitées.

À propos de l'information destinée aux enseignants, il faut noter que les enseignants sont dans l'ensemble satisfaits de l'information directement liée à leur enseignement, mais ont des attentes vis-à-vis de l'information touchant aux programmes dont ils font partie (les autres enseignements, les autres enseignants, les évolutions de cursus) ou relative à l'ensemble de l'institution (projet pédagogique, les activités de recherches, les événements de l'école).

En ce qui concerne l'accompagnement pédagogique, les enseignants sont plutôt satisfaits, mais souhaitent un accompagnement plus important sur la période même de l'enseignement, à propos du rôle du délégué et de la tenue des réunions pédagogiques. Jacques DE CHAMPCHESNEL répète que l'enquête couvre l'ensemble des programmes avec des pratiques pédagogiques très différentes. Des enseignants souhaitent une plus grande visibilité quant à la reconduction d'une année ou d'un semestre sur l'autre. Près de la moitié des enseignants vacataires à Sciences Po a pour activité principale l'enseignement. La population des enseignants vacataires n'est pas constituée uniquement de praticiens venant des administrations, de l'entreprise ou du monde associatif. L'enquête demandait de comparer les conditions d'enseignement de Sciences Po avec d'autres institutions. Majoritairement, les enseignants sont plus satisfaits des conditions d'enseignement à Sciences Po.

Certaines questions concernaient les relations avec les centres de recherches. Les enseignants vacataires ont des relations avec ces centres, à 29 %, mais c'est un fait encore minoritaire. Les enseignants vacataires aimeraient renforcer ces relations et ce souhait suit un des axes développés dans le document d'orientation stratégique Sciences Po 2022 (page 43).

Par rapport au rôle que les enseignants ont ou peuvent avoir en matière d'insertion professionnelle, Sciences Po, ses services pédagogiques et Sciences Po Avenir ont un recours encore limité aux enseignants. Les résultats de l'enquête sont en la matière variables selon les cycles. En revanche, le lien direct entre enseignant et étudiant est plus conséquent sur cette question. Les enseignants sont très sollicités en particulier pour trouver un stage, obligatoire en master.

Les enseignants vacataires de Sciences Po sont fortement motivés et très impliqués dans le modèle pédagogique de l'institution. Ils sont majoritairement satisfaits de leur situation. Ils ont formulé des souhaits d'amélioration : déployer plus de moyens pour renforcer le sentiment d'appartenance à la

communauté de Sciences Po, peut-être avec un projet d'infolettre, développer l'information tant sur le projet pédagogique général de Sciences Po que sur la vie au sein de l'école afin de permettre aux enseignants d'y prendre une part plus active, multiplier les interactions et les rencontres entre enseignants, renforcer l'accompagnement pédagogique, leur permettre de contribuer de manière plus interactive à la vie et à l'évolution des cursus, mettre à disposition des salles de cours plus fonctionnelles et offrir des lieux de convivialité et d'échange.

Sciences Po a donc décidé de nommer une personne en charge des enjeux et du développement de la vie enseignante, interlocutrice privilégiée des élus enseignants. Il s'agit de Sylvie HERLICQ, qui était jusqu'à présent directrice exécutive du collège universitaire à Paris.

Renaud DEHOUSSE remercie Jacques DE CHAMPCHESEL pour cette présentation qui était très attendue.

b) Discussion

Vincent MARTIGNY est heureux de disposer enfin des résultats de cette enquête qui a eu une double utilité. C'est un travail assez colossal. Il a lui-même participé à certaines étapes de formulation de l'enquête et de traitement des résultats, c'est un travail de grande ampleur. L'enquête permet de mieux connaître une des communautés centrales de Sciences Po : les enseignants vacataires assurent 93 % des enseignements. Il note que plus de 42 % des enseignants vacataires sont des enseignants professionnels, ce qui n'empêche pas la forte diversité des enseignants de Sciences Po. Ces personnes ne se contentent pas d'assurer un cours et de repartir. Elles ont une motivation particulière. Par ailleurs, il faut proposer des améliorations des conditions de travail, dans la connaissance et l'intégration des enseignants vacataires à Sciences Po, à défaut d'augmentation de leur rémunération. Vincent MARTIGNY salue la nomination de Sylvie HERLICQ qu'il connaît bien. Elle a réalisé un excellent travail à la DES. La nomination d'une personne dédiée a été demandée par le groupe de travail Enseignants, car le pôle enseignant a un traitement plus administratif.

Vincent MARTIGNY aimerait connaître les premiers dossiers sur lesquels Sylvie HERLICQ compte travailler.

Les questions de Claude JAUPART concernent la réponse à la question « votre activité principale se situe-t-elle hors de France ? » Il aurait aimé pouvoir comparer les chiffres à ceux du personnel statutaire. Par ailleurs, il voit que la majorité des enseignants vacataires est active en France. Ce profil va-t-il être privilégié ? Il s'interroge enfin sur les enseignants vacataires qui n'ont pas répondu à cette question.

François HEILBRONN signale que lorsqu'il a commencé à enseigner à Sciences Po il existait une association des maîtres de conférences. Il est frappé du fait que les maîtres de conférences ont besoin d'un lien avec Sciences Po, d'un lieu de rencontres et d'échanges. Cette association était l'occasion de se réunir une ou deux fois par an, toutes disciplines confondues. Peut-être faudrait-il la relancer ? Il existe également un besoin pour échanger avec les autres enseignants de sa propre discipline. Ce point est laissé au libre choix de la direction pédagogique de chaque master, ce qui explique une diversité de situations. Il pense qu'il serait bon d'édicter des règles en la matière, pour permettre la rencontre des enseignants permanents et vacataires et échanger sur la structure des cursus.

La question d'Olivier BORRAZ prolonge celle de François HEILBRONN. Les résultats de l'enquête permettent-ils d'établir des distinctions entre les enseignants du collège universitaire et ceux de master, et entre les différents masters ? Olivier BORRAZ pense que les situations doivent être assez différentes. Il aimerait des précisions à propos des enseignants de langue, leurs préoccupations sont-elles similaires à celles des autres enseignants ?

Vincent MARTIGNY répond que pour le moment il n'existe pas de point de rencontre en collège universitaire par discipline. La discussion est en cours avec Jean-Luc POUTHIER et Françoise MELONIO pour lancer une sorte de rentrée des enseignants par discipline et par semestre, au sein du collège, de façon à ce que les enseignants se connaissent mieux, permanents et vacataires confondus.

Renaud DEHOUSSE souligne qu'il est essentiel pour une institution comme Sciences Po de s'appuyer sur des professionnels issus de différents horizons et de comprendre comment ceux-ci voient l'institution. L'école a mis du temps à se convaincre de cette nécessité. Les résultats de cette enquête doivent nous encourager à renouveler régulièrement cet exercice.

Par ailleurs, le bilan est dans l'ensemble positif, mais met en lumière des points sur lesquels Sciences Po peut s'améliorer. Les taux d'insatisfaction les plus élevés concernent tous, à divers degrés, un défaut d'intégration. Il est important d'entendre ce message, non seulement au sommet de l'institution, mais aussi à chacun de ses étages. Il faut que lors de la prochaine enquête les réponses reflètent une plus grande satisfaction quant à l'intégration des enseignants au sein des programmes et à leur familiarité avec les centres de recherches.

Jacques DE CHAMPCHESNEL explique que Sylvie HERLICQ et lui vont commencer par recenser ce qui existe en matière de vie enseignante, y compris l'association des maîtres de conférences qui est en sommeil. Ils vont rencontrer tous les services de Sciences Po, car ils sont tous en lien avec la communauté enseignante, et au sein de la Direction des études et de la scolarité les responsables et équipes pédagogiques des différents programmes pour comprendre comment fonctionnent les interactions avec les enseignants. Les interlocuteurs principaux des enseignants sont en effet les équipes pédagogiques : responsables d'école, responsables de programme, responsables pédagogiques. L'enquête permet de disposer de résultats plus fins selon les différents programmes, campus et masters. Par exemple, la question de l'employabilité n'est pas abordée de la même manière par le collège universitaire ou par les masters. Il sera possible d'identifier les besoins spécifiques des enseignants de langue.

Frédéric MION précise que la proportion des personnels statutaires qui déclarent avoir une activité principale internationale est proche de zéro, car leur activité principale est, logiquement, censée être à Sciences Po. Mais Sciences Po souhaite recruter des enseignants permanents qui ont été formés à l'étranger, c'est une politique déterminée. Au cours des cinq dernières années, plus du tiers des recrutements se sont effectués à l'international.

Jacques DE CHAMPCHESNEL estime lui aussi qu'il est bon de prévoir des événements, comme la rentrée, pour animer cette vie enseignante, en tenant compte des possibilités des moyens et des locaux de Sciences Po. L'organisation des rentrées sollicite fortement les espaces de l'école. L'idée est d'améliorer l'intégration et le sentiment d'appartenance des enseignants vacataires pour qu'ils participent à la vie de l'institution, sans isoler les enseignants vacataires de l'ensemble des enseignants de l'école. Au cours des travaux du groupe de travail Enseignants et de la préparation de l'enquête, les apports de Christine MUSSELIN, directrice scientifique, et de Françoise MELONIO, directrice des études et de la scolarité, ont été déterminants. Ce regard spécifique porté sur la communauté des enseignants vacataires contribue à mieux connaître la communauté enseignante dans son ensemble.

Daniel MUGERIN souhaite inscrire son intervention dans le prolongement de celle de François HEILBRONN à propos de l'existence dans le passé de l'association des maîtres de conférences. Il croit savoir qu'elle existe toujours. Il serait donc très simple de la relancer. Il lui semble que le dernier responsable en date de cette association était Patrick TERROIR qui pourrait être contacté par la direction de la vie universitaire.

Vincent MARTIGNY confirme qu'il est possible de rencontrer cette association pour peut-être l'associer aux travaux du groupe de travail Enseignants.

Jacques DE CHAMPCHESNEL note parmi les interlocuteurs prioritaires qu'il a prévu de rencontrer très prochainement les élus enseignants du Conseil de direction et de la Commission paritaire.

Françoise MELONIO annonce que quelques conclusions ont déjà été tirées de l'enquête. Une place a été faite aux maîtres de conférences dans les conseils pédagogiques des nouvelles écoles, comme l'école des Affaires publiques et l'école urbaine. Cette pratique, qui existe déjà dans plusieurs

formations (l'école de journalisme, dans le master de GRH...), doit se généraliser à l'ensemble des formations. Par ailleurs la Direction de la communication a commencé à réfléchir à ce que peut être un bon format d'information sans remplir les boîtes de courrier électronique par trop de nouvelles. Grâce à la COMUE, un programme de formation ouvert à l'ensemble des maîtres de conférences de Sciences Po sur la base du volontariat est en cours d'élaboration. Cette formation concernera l'ensemble des dimensions du métier d'enseignant. De son côté la bibliothèque a listé les ressources dont elle dispose pour répondre aux besoins des enseignants, notamment ceux de langues. En effet, un tiers des enseignements de Sciences Po concerne des enseignements de langue, mais la bibliothèque avait peu de ressources sur le sujet. Un fonds spécifique de FLE (français langue étrangère) a été créé à Paris et à Reims avec l'aide des enseignants de langue. Des tentatives ont eu lieu pour organiser des réunions des centres de recherche avec des maîtres de conférences, comme au département d'histoire. Mais il faut trouver le bon format de réunion pour que la présence y soit effective. Il faut également réfléchir à la place faible prise par les maîtres de conférences à l'insertion des étudiants alors même qu'ils manifestent le souhait d'être impliqués. La réglementation des stages se durcit et l'école va devoir solliciter davantage l'ensemble des maîtres de conférences sur ce point.

Vincent MARTIGNY pense qu'il faut développer la notion de services aux enseignants. Il existe de nombreux services aux étudiants, mais les enseignants de Sciences Po sont souvent très engagés et rarement pour des questions financières. Il attend du travail mené avec Jacques DE CHAMPCHESEL que l'école s'interroge pour savoir comment servir ses enseignants. Le travail à mener sur ce champ est encore très important.

Renaud DEHOUSSE estime que l'organisation même de cette enquête est le signe d'un fort intérêt de l'institution pour ses enseignants. Elle sera suivie d'effets et le Conseil aura certainement à revenir sur ces questions.

IV. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET DE LA CELLULE DE VEILLE SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Renaud DEHOUSSE laisse la parole à Hélène KLOECKNER.

a) Présentation

Hélène KLOECKNER présente le plan d'action de Sciences Po pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il se déploiera jusqu'en 2017 et concerne l'ensemble des composantes de Sciences Po, salariés, enseignants et étudiants. Cette question est à la fois une contrainte, une opportunité et une responsabilité pour Sciences Po.

Hélène KLOECKNER rappelle tout d'abord le contexte, avec un élément de contrainte, qui n'est pas l'unique motivation de Sciences Po. Plusieurs lois, des chartes de l'enseignement supérieur et le projet stratégique de Sorbonne Paris Cité contraignent et engagent Sciences Po sur cette question. L'école est également la tête de pont du projet européen EGERA qui engage sept établissements d'enseignement supérieur de l'Union européenne et de Turquie et qui se consacre à l'égalité entre les femmes et les hommes de façon très opérationnelle dans chacune des universités, en mobilisant les méthodes de la recherche. Dans ce cadre, Sciences Po doit livrer ce plan d'action, un plan de formation et plusieurs chartes. Les financements importants d'EGERA sont conditionnés à la production de ces livrables par l'ensemble des universités. Sciences Po dispose d'atouts pour avancer sur cette question : l'excellence académique dans les disciplines qui touchent à l'étude de l'égalité entre les femmes et les hommes, le programme Présage depuis 2010 et l'expérience en matière d'ouverture.

La condition *sine qua non* est d'avoir une direction volontaire, quelles que soient les contraintes. Même si Sciences Po n'était pas contrainte d'avancer sur cette question, sa responsabilité en tant qu'établissement d'enseignement supérieur et de recherches est forte, concernant notamment l'orientation des étudiants. Il existe 15 % d'écart de salaire entre les jeunes diplômées et les jeunes diplômés deux ans après leur sortie de Sciences Po. L'école forme également de futurs dirigeants de la fonction publique et d'entreprises privées, secteurs d'activités marqués par des inégalités profondes. Il

faut préparer l'insertion professionnelle des étudiants et faire en sorte qu'en tant que futurs dirigeants ils puissent appréhender cette question quand ils seront en situation décisionnelle. Sciences Po a enfin une responsabilité en tant qu'employeur.

C'est également une opportunité, car les compétences sont également réparties entre hommes et femmes. Un déficit est à combler, car les hommes sont plus nombreux dans les postes à responsabilité ou dans les postes académiques les plus prestigieux, ce qui prive l'école d'un certain nombre de compétences.

Hélène KLOECKNER dresse un état des lieux de la situation. En plus d'une direction volontaire, Sciences Po dispose d'une personne, elle-même, qui se consacre à cette question de l'égalité. Ce n'est pas le cas partout. Toutes les universités ont un référent égalité, mais il s'agit en général d'enseignant-chercheur avec une faible décharge de temps, sans les moyens suffisants pour travailler. A Sciences Po, les personnels administratifs sont majoritairement des femmes, avec une parité parmi les 190 managers, ce qui est assez rare. Il existe déjà des mesures de soutien à la parentalité et les écarts de salaires sont assez minces. Parmi les progrès possibles, il faut noter que plus une équipe à encadrer est nombreuse, plus il y a de chance que le manager soit un homme et non une femme. On relève 37 % de femmes dans le corps enseignant, 48 % parmi les enseignants de moins de 30 ans. Il faudra examiner si cela est dû à un effet de génération ou si les femmes de plus de 30 ans abandonnent cette charge d'enseignement. Un chercheur sur quatre est une femme et un professeur sur cinq est une femme. Au sein du personnel académique, les femmes sont payées un tiers de moins que leurs collègues masculins. 60 % des étudiants sont des étudiantes, y compris parmi les stagiaires de la formation continue. Des enseignements transversaux sur le genre et l'égalité sont en place depuis la création du programme Présage. L'enquête de Sciences Po avenir montre que l'insertion professionnelle est similaire entre les femmes et les hommes, avec ce bémol très important de l'écart de salaire de 15 %, seulement deux ans après le diplôme, sachant que les écarts de salaire se creusent au cours de la carrière et ne se résorbent pas. En formation continue, les choix sont assez sexués.

Ce plan d'action est compliqué à présenter rapidement, car il comprend 60 mesures. Il est nécessaire d'avancer sur tous les plans à la fois, même s'il faut aussi dégager des priorités selon les années. Tout ne sera pas fait en 2015. Les inégalités sont un tout, il faut donc agir sur plusieurs points à la fois :

- Améliorer les outils de mesure des inégalités, de façon quantitative et qualitative. Or des chercheurs sont présents au sein de Sciences Po et EGERA permet de disposer d'une équipe. Plusieurs études sont en cours.
- Diffuser la culture de l'égalité au sein des environnements de travail. Ce point structurant concerne la gestion des carrières, l'articulation vie privée et vie professionnelle, la mixité des métiers et des fonctions, les conséquences de l'organisation sur les inégalités.
- Intégrer le genre dans l'enseignement et la recherche. Même si cette démarche est déjà entamée, il faut la renforcer.
- Former et informer l'ensemble de la communauté pour faire comprendre ce plan d'action par des actions de sensibilisation et de formation du personnel. Cela concerne aussi l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants.

En ce qui concerne l'amélioration des outils de mesure, il est important de :

- Recueillir des données sexuées pour l'ensemble des publics. À chaque enquête, il faut disposer de données sexuées pour l'ensemble des réponses, même si elles ne sont pas pertinentes a priori.
- Construire des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
- Mener une étude sur l'évaluation des enseignants et enseignantes par les étudiants et étudiantes. Cette étude menée par Anne BORING est une des premières études dans le cadre d'EGERA. Elle montre que les biais sexués sont très importants et que les enseignantes sont moins bien évaluées que les enseignants pour des raisons non légitimes, ce qui peut avoir un impact sur la suite de leur carrière à Sciences Po.

Une étude est également en cours sur les inégalités de genre en matière de recrutement, de rémunération, d'évaluation et d'accès aux postes de décision pour la population des personnels administratifs.

Hélène KLOECKNER en vient à la diffusion de la culture de l'égalité, un point qui rassemble de très nombreuses mesures :

- associer les managers à la politique d'égalité ;

- articuler les temps de vie ;
- mieux informer les salariées qui demandent un temps partiel en terme de conséquence sur leur retraite ;
- mener des entretiens de parentalité pour les hommes et les femmes ;
- organiser des entretiens réguliers avec le personnel académique à des moments clés de la carrière pour éviter le décrochage des femmes au cours de leur parcours académique ;
- organiser la mixité au sein des jurys de sélection ;
- créer une cellule de veille sur le harcèlement sexuel.

Hélène KLOECKNER détaille les mesures concernant l'intégration du genre dans l'enseignement et la recherche :

- Renforcer les enseignements dans le cadre du programme Présage et les rendre réellement transversaux, car beaucoup d'étudiants disent ne pas avoir reçu d'enseignements sur cette question.
- Des étudiants indiquent avoir vu uniquement des enseignants masculins pour les enseignements magistraux.
- Faire connaître les possibilités de financement de projets liés au genre et à l'égalité. Il existe des financements de l'Union européenne pour la recherche qui sont conditionnés aux actions effectives des universités en la matière.

Quant à la formation et à l'information, Sciences Po organise des conférences et des expositions sur le sujet, mais il est nécessaire également de :

- Sensibiliser les intervenants au contact des étudiants sur cette question. Ce n'est pas la peine que Sciences Po mène une politique volontaire si des formateurs viennent renforcer les stéréotypes existants.
- Former les managers.
- Instaurer un parcours de sensibilisation des étudiants tout au long de leur scolarité : présence de femmes enseignantes pour les cours magistraux, entretiens lors des choix d'orientation de façon à éviter que les étudiantes et étudiants ne se censurent, préparer l'insertion professionnelle avec Sciences Po Avenir, organiser des sessions spécifiques lors de la prérentrée.
- Proposer des ateliers pratiques de gestion de carrière. Un commence prochainement avec Anne BORING et Sciences Po Avenir pour notamment préparer les étudiantes à entrer dans la vie active et les avertir des pièges qui existent encore.

Ce plan d'action est donc très ambitieux.

Hélène KLOECKNER donne des informations sur les politiques d'égalité des universités de rang mondial. Il existe des initiatives intéressantes et encore plus ambitieuses dans d'autres universités. À Oxford, un fonds doté d'un million de livres a été instauré dans le but de faire progresser la diversité au sein du personnel universitaire. À la Freie Universität de Berlin, un réseau de représentantes pour l'égalité des sexes avec des décharges de temps très importantes est mis en place. McGill réalise un audit des règlements et des pratiques qui ne doivent pas avoir d'incidences négatives directes ou indirectes sur l'employabilité et l'avancement des femmes. Hélène KLOECKNER estime cette idée extrêmement intéressante, mais ce dispositif est assez lourd à installer. Des universités canadiennes ont mis en place des plans de rattrapage salarial qui s'appuient sur des politiques de l'État très ambitieuses. À Oxford, existe un plan stratégique 2013-2018 comprenant sept priorités, dont l'égalité femmes-hommes dans le recrutement et la progression de carrière du personnel académique. Il y a également des formations de femmes chercheuses et des bases de données de femmes expertes destinées à la presse.

Cette question fait partie des responsabilités de l'institution envers ses personnels et ses étudiants et constitue un atout pour obtenir des financements européens pour la recherche. Elle va permettre à Sciences Po de conforter son ambition au sein du monde universitaire, d'être plus attractif auprès des étudiants français et étrangers et auprès des enseignants et des chercheurs et de recruter les personnes en fonction de leurs compétences. Cette question relève enfin de la justice sociale.

Hélène KLOECKNER en vient au dispositif de prise en charge du harcèlement sexuel. Sciences Po n'est pas à l'abri du harcèlement sexuel, de la violence sexuelle et du viol. Jusqu'à présent, les cas connus étaient traités par l'administration, mais il n'existait pas de procédure formalisée qui précisait la façon de recevoir les personnes en assurant la confidentialité des échanges. Hélène KLOECKNER s'est

inspirée du dispositif qui existe à Lille 3 depuis 10 ans et d'un guide publié par le Clasches, une association travaillant sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur. Une cellule de veille sur le harcèlement sexuel a donc été créée pour recevoir et écouter les personnes. Les entretiens se font en binôme. Ils ont pour but d'écouter la personne, de la conseiller et de l'orienter dans la suite de sa démarche. Avec son accord expresse, le dossier peut être transmis aux responsables, c'est-à-dire Françoise MELONIO quand il s'agit d'étudiants ou à la DRH dans le cas de salariés, par exemple. Cette cellule est accessible par un numéro de téléphone unique et une adresse électronique. Elle-même coordonne la cellule et relève les courriers électroniques. Quatre personnes peuvent répondre au téléphone, toutes soumises à la confidentialité. Cette cellule est présentée dans un guide d'information. Elle comprend une dizaine de personnes, nommées selon leurs fonctions à Sciences Po, comme la directrice juridique Marie de BOYNES, la directrice adjointe des ressources humaines qui ne prendra pas part aux entretiens, l'assistante sociale des salariés ou la directrice de la scolarité. Un guide a été publié pour rappeler la définition du harcèlement sexuel, avec un extrait du Code pénal précisé en 2012, les peines encourues, les définitions du viol et de l'agression sexuelle. Il est indiqué que la personne qui contacte la cellule peut refuser que sa démarche ait des suites. La confidentialité sera garantie. Ce guide a porté ses fruits. Plusieurs personnes ont déjà contacté la cellule soit parce qu'elles avaient un problème, soit parce qu'elles voulaient des informations

Dans le plan de formation à l'égalité, il est prévu un axe sur le harcèlement sexuel. Les premiers formés seront les membres de la cellule de veille fin mars 2015. Des sessions, peut-être plus courtes, sont également prévues pour les secrétaires pédagogiques, les membres du CHSCT, les personnels des campus en région, les élus étudiants. La liste des personnes concernées est en cours. Il est important que plusieurs personnes sachent ce qu'est précisément le harcèlement sexuel pour qu'elles puissent recevoir les victimes ou les témoins et les orienter correctement.

b) Discussion

Renaud DEHOUSSE souligne que le chantier a une ampleur impressionnante.

Daniel MUGERIN a hâte de voir comment ce plan d'action va concrètement se développer. Il revient sur l'opportunité ou non de donner des suites judiciaires à des affaires de harcèlement. L'article 40 du Code de procédure pénale invite les fonctionnaires à dénoncer tout crime ou délit dont ils auraient eu connaissance.

Pierre MEIGNANT indique que l'UNEF est heureuse que Sciences Po se saisisse de cette question primordiale. Les dispositions mises en place correspondent à d'anciennes revendications. Le dossier présenté ce jour est vraiment complet. Son efficacité réside dans le fait que différents outils sont exploités et qu'il intègre la lutte contre le harcèlement sexuel. L'UNEF est attachée à la lutte contre les discriminations dans les études et au travail. Elle regrette l'absence de moyens de coercition concernant le harcèlement dans ce plan d'action. Une commission d'action disciplinaire vient d'être élue et cette section ne s'est pas réunie depuis 15 ans ce qui autorise à s'interroger sur la volonté de Sciences Po à condamner fermement des faits inacceptables.

Ses questions concernent également le financement du plan d'action. Dans le dossier présenté, certains projets n'ont pas de financement indiqué. L'UNEF est très satisfaite du projet de rattrapage salarial, mais aucun chiffre précis n'est avancé.

Enfin, Hélène KLOECKNER a parlé de la cellule de veille. L'UNEF aimerait connaître le nombre d'étudiantes et d'étudiants à avoir saisi cette cellule.

Léo CASTELLOTE souligne que l'UNI-MET se réjouit de cette volonté de lutter contre le harcèlement sexuel et de promouvoir l'égalité entre les sexes. Toutefois, elle considère qu'il n'est pas opportun de développer les études sur le genre à Sciences Po, dans la mesure où la théorie du genre est un sujet de controverse, à la fois dans la société et dans l'école. La population étudiante est régulièrement divisée à ce sujet. Il serait peut-être intéressant de séparer les deux aspects du projet de façon à ce qu'il reste consensuel.

Claude JAUPART s'interroge sur le rôle que va jouer Hélène KLOECKNER dans la mise en œuvre de ce plan d'action. Il signale que l'université de Genève a mis en place pour tous les recrutements la présence d'un référent qui suit les débats et rédige un rapport sur leur qualité.

Olivier BORRAZ salue également l'ambition et la qualité du projet de plan d'action qu'il estime très complet. Il relaie une question de Thierry CADART qui a dû s'absenter : est-il prévu des points d'étape annuels ? Il souhaite que le Conseil de direction puisse revenir régulièrement sur cette question.

François HEILBRONN loue la qualité du dossier, dans son analyse et son dispositif.

Hélène KLOECKNER a dit que lors des évaluations des enseignantes certaines réponses ne semblaient pas reposer sur des critères légitimes. Il aimerait en savoir plus. Lui-même regarde toujours attentivement les évaluations des maîtres de conférences. Dans son périmètre, les enseignantes obtiennent les meilleures notes et il pense que les critères d'évaluation sont assez objectifs. Il ne comprend pas comment ce biais peut fonctionner.

Sa seconde question concerne le harcèlement sexuel. Il aimerait savoir ce qui a été fait concrètement pour informer les enseignants de cours magistraux et les maîtres de conférences sur les pratiques à avoir à l'égard des étudiants et des étudiantes, car il est vrai qu'historiquement Sciences Po n'a pas été exemplaire sur ce sujet.

Hélène KLOECKNER indique avoir à l'esprit le point juridique. Le devoir de signaler un crime et ses contours seront rappelés lors de la formation.

À propos des mesures coercitives relatives au harcèlement sexuel, la cellule de veille n'a pas pour rôle d'instruire et de juger, mais de recevoir, écouter et orienter. Mais il serait évidemment problématique que rien ne se produise lorsqu'un cas est avéré. En cas de harcèlement sexuel, deux voies sont possibles : la voie pénale et la voie disciplinaire. Les deux peuvent être entreprises en même temps ou non, elles sont indépendantes. Si la personne veut poursuivre, c'est à elle de choisir en toute connaissance de cause et c'est à la cellule de bien l'informer.

La cellule de veille a déjà été saisie depuis le mois de décembre alors qu'elle n'avait pas encore d'existence formelle, par des salariés et des étudiants. Hélène KLOECKNER ne peut pas donner de chiffres, car elle manque de recul et ne veut pas donner d'éléments trop précis. Il sera possible d'en dire plus après une première année d'exercice.

Hélène KLOECKNER demande à François HEILBRONN de préciser sa question.

François HEILBRONN demande si des règles précises seront données aux enseignants sur la manière de se conduire vis-à-vis de leurs étudiants et étudiantes.

Hélène KLOECKNER estime que ce point est important et fait partie du volet prévention. Le guide est une première réponse courte et rapide et contient l'article du Code pénal qui définit clairement le harcèlement sexuel. Chaque enseignant peut lire cet article, même si ce n'est pas suffisant. L'information délivrée lors de la rentrée de janvier 2015 sera complétée en septembre. Il faut peut-être réfléchir à un support spécifique pour les enseignants. Hélène KLOECKNER ne savait pas si cette information devait être formalisée ou non, mais si le Conseil estime intéressant de le faire, elle est d'accord.

Françoise MELONIO précise que des indications sont présentes dans la charte des enseignants. Mais il est difficile de savoir quel degré de précision apporter quant au comportement approprié, indépendamment de la question du harcèlement sexuel qui est définie par la loi. Ce qui relève clairement du droit est finalement assez simple et peut faire l'objet d'une information préventive. D'autres cas relèvent du savoir-être, les réunions de rentrée pourront aborder la question.

Hélène KLOECKNER revient sur la question du financement. Chaque axe ne nécessite pas forcément un financement spécifique. Le plan d'action repose sur une participation de l'ensemble des membres de Sciences Po. Son propre travail consistera à coordonner les actions et à en mettre en place certaines directement.

Les points d'étape annuels sont prévus. Si le plan d'action doit se déployer jusqu'en 2017, cela ne signifie pas qu'il est figé. Les points d'étape sont prévus à la fin de chaque année civile, même si l'instance n'est pas encore définie, mais elle-même veut bien revenir devant le Conseil de direction. Si des idées apparaissent, des actions pourront être ajoutées avant 2018. EGERA est en train de mener des études sur la question des rattrapages salariaux. La DRH, avec une chercheuse d'EGERA mise à disposition, se penche sur ses données anonymisées pour examiner les trajectoires de carrière, les écarts de salaires, justifiés ou non. Après cette étude, il sera possible de prendre des mesures salariales. L'état des lieux n'est pas encore achevé.

Hélène KLOECKNER répond à la question de l'évaluation des enseignants par les étudiants. L'étude d'Anne BORING montre qu'en général les enseignantes sont moins bien évaluées que les enseignants et qu'elles ne sont pas évaluées de la même façon par les étudiantes et les étudiants. Hélène KLOECKNER a du mal à résumer ce travail et propose de l'envoyer aux membres du Conseil.

Françoise MELONIO pense que c'est une bonne idée de diffuser cette étude à l'ensemble du Conseil de direction.

François HEILBRONN estime que cette étude devrait mener à revoir les modes d'évaluation des enseignants.

Françoise MELONIO indique que ce projet existe et qu'un groupe de travail a élaboré des formulaires nouveaux. Mais il faut aussi veiller à ne pas donner un poids trop important à cette évaluation par les étudiants, qui n'est qu'un des critères de qualité.

Frédéric MION répond à l'intervention de Léo CASTELLOTE. Il est de la responsabilité première de Sciences Po, en tant qu'institution d'enseignement supérieur et de recherches, de faire travailler les étudiants sur les questions d'inégalité entre femmes et hommes, sur les causes de ces inégalités, sur les mécanismes qui entraînent leur reproduction génération après génération et sur les moyens de lutter contre ces inégalités. Brandir des expressions comme « théorie du genre » est une manière d'étudier le sujet. L'école cherche à objectiver des sujets qui sont lourds de conséquences pour la société. Comprendre ces phénomènes fait partie des responsabilités fondamentales de Sciences Po.

Pablo LIVIGNI a noté parmi les financements l'expression « proposition de financement par donateur ». À propos de plusieurs modalités pratiques, comme informer le public sur le harcèlement sexuel et les voies de recours, il voit qu'il est écrit « proposition de financement ». C'est certes un atout formidable de disposer de centres de recherches qui peuvent produire des études, mais la crainte est que ces financements ne soient pas assurés dans le temps, selon les aléas des volontés des donateurs.

Il a également une question à propos des campus délocalisés : de quelle façon le plan d'action y sera-t-il mis en œuvre ?

Enfin, si la séparation entre procédure pénale et procédure disciplinaire a sa raison d'être, en cas de procédure pénale suivie de condamnation il semblerait normal que Sciences Po prenne également en charge l'affaire d'un point de vue disciplinaire.

Catherine BLANC signale que l'association Clasches a produit un guide très intéressant sur l'enseignement supérieur et la recherche, comprenant des témoignages d'étudiants, d'enseignants et de salariés. Ce guide définit très bien les attitudes et les comportements à adopter et à proscrire et les devoirs de chacun auprès d'un jeune public en situation de subordination. Elle en conseille la lecture.

Hélène KLOECKNER répond à propos des donateurs. Certains d'entre eux sont très intéressés par les questions d'inégalités entre les sexes et pourraient financer certains axes de ce plan d'action. Cela ne signifie pas qu'en l'absence de donateur, l'action prévue sera annulée.

Elle travaille par ailleurs en lien étroit avec les campus en région et l'ensemble de leurs équipes.

Renaud DEHOUSSE estime que le Conseil de direction aura à revenir sur cette question, au vu de l'ampleur du dispositif, d'autant que plusieurs membres de l'instance ont émis le souhait d'être tenus au courant de l'avancée du plan d'action.

V. PRÉSENTATION ET VOTE DU PROJET D'ACCORD-CADRE AVEC LA SATT IDF INNOV

Renaud DEHOUSSE explique qu'il s'agit d'un dispositif complexe relatif au fonctionnement de la communauté d'universités et d'établissements à laquelle Sciences Po appartient. Il passe la parole à Amélie ANTOINE-AUDO.

a) *Présentation*

Amélie ANTOINE-AUDO commence par expliquer ce que sont ces SATT (Société d'accélération du transfert de technologie). Ce sont des sociétés par actions simplifiées créées à l'initiative de l'État dans le cadre du programme des Investissements d'avenir, de même que les Labex, Equipex, Idefi, Idex. L'État a lancé un appel à propositions à destination des établissements publics. Les SATT sont des établissements de droit privé avec un actionnariat à financement public. 856 millions d'euros ont été affectés à 14 SATT créées à l'issue de l'appel dédié dans le cadre des Investissements d'avenir entre janvier 2012 et juillet 2014. Chaque SATT a un capital de 1 million d'euros réparti à 33 % pour l'État, *via* la Caisse des Dépôts et consignations, et à 67 % pour des universités et institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Les SATT sont dotées d'un apport en fonds propres pour 10 ans. Cet appel vient du constat que la France produit de la connaissance nouvelle de haut niveau, mais qu'il manquait un acteur pour transformer les résultats de la recherche en produit commercialisable. Le choix a été fait de confier cette mission à ces structures sur tout le territoire national, à peu près une par région, pour professionnaliser le transfert des innovations issues de la recherche et l'amener sur les marchés socio-économiques. Les SATT interviennent sur tous les éléments de la chaîne : détecter des résultats de recherche potentiellement valorisables, monter des dossiers pour mettre en valeur ce potentiel, suggérer comment un produit transformé pourrait aller sur un marché, identifier les acheteurs potentiels, proposer le financement pour la maturation du projet et accompagner la valorisation notamment pour tout ce qui concerne la propriété industrielle. La France a des outils pour financer la recherche, l'Europe finance également beaucoup la recherche. Quand un produit a pris forme, des acteurs du secteur privé peuvent mettre des moyens pour sa mise sur le marché. En revanche, la SATT est un acteur qui a des moyens pour créer les prototypes, ce qui manquait dans le dispositif national.

Le projet d'accord-cadre adressé aux membres de l'instance vise la SATT Île-de-France Innov créée en 2010 par 17 établissements franciliens dont le PRES Sorbonne Paris Cité. L'État a fait le choix de confier les moyens et de signer sa convention avec les acteurs pilotes sur le site. Cette SATT obtient 150 millions d'euros sur 10 ans. Sans donner la liste entière des 17 établissements, Amélie ANTOINE-AUDO cite l'université Paris-Est-Créteil, Paris-Est-Marne-la-Vallée, l'Institut français des sciences et technologies des transports, des aménagements et des réseaux, l'École des Ponts, Paris Tech, l'École nationale vétérinaire d'Alfort, l'université Cergy-Pontoise, le CNRS et l'Inserm. Le contrat a été signé. Le contrat-cadre doit se décliner par des accords spécifiques avec chacun des établissements, il en reste deux à signer, ceux de l'Inalco et de Sciences Po. Il est peut-être difficile de projeter une valorisation dans le domaine des sciences humaines et sociales, mais il est tout de même urgent de se mobiliser sur cette question. Si Sciences Po a un savoir-faire réel en matière de contrats de recherche, de prestations de service, d'expertise et de formation continue, tout ce qui concerne la transformation de la recherche en produit ou en service valorisable est moins présent. Ce contrat peut donc répondre à un axe de développement qui n'existe pas encore à l'échelle de Sciences Po. L'État, dans le contrat de site, a interrogé Sciences Po sur ce point et l'établissement a pris l'engagement d'avancer sur la valorisation des résultats de la recherche.

Les 15 accords-cadres signés se basent sur la même convention. Sciences Po a fait le choix de négocier cet accord pour restreindre le périmètre d'activité aux actions que l'institution ne conduit pas déjà elle-même. Sont notamment exclus les contrats de recherche et de partenariat, les prestations de service et les contrats de consultance et conseil. Sciences Po a également la possibilité de rappeler si nécessaire que tout ce qui n'est pas conforme aux politiques de l'établissement sera exclu. La SATT ne dispose pas d'incubateur de *start-up* en tant que tel. Sciences Po a négocié pour que tous les projets en SHS qui pourraient lui parvenir dans le cadre des autres partenariats puissent être présentés à Sciences Po

entrepreneur pour développer une activité de valorisation de la recherche sous forme de *start-up*. Le périmètre d'exclusivité est restreint par le fait que c'est uniquement Sciences Po qui détecte les projets et non la SATT. C'est Sciences Po qui proposera des projets à la SATT qui aura deux mois pour dire si elle souhaite les prolonger et développer. Sciences Po demeure propriétaire des résultats. Les inventeurs ont droit à une rétribution financière. La SATT aura la responsabilité, dans le cadre des projets confiés, du dépôt, de la délivrance, du maintien et de l'extension des titres de propriété. Un rapport annuel est prévu. Le travail mené doit être un travail de proximité. En termes de revenus d'exploitation, c'est un peu complexe. L'investissement de la SATT peut se traduire par un recrutement pour accompagner un chercheur dans la maturation de son projet, à des moyens pour de l'équipement, à un budget de fonctionnement. L'État avait choisi d'intéresser davantage la SATT au début du projet de façon à ce qu'elle développe son activité le plus vite possible, mais Sciences Po sera dans la situation fixée après juillet 2015. En SHS, il est vraisemblable que les investissements soient inférieurs à 50 000 euros. Mais l'hypothèse est celle d'une répartition, après remboursement de l'investissement de la SATT : 50 % pour l'inventeur, 25 % pour la SATT et 25 % pour Sciences Po. La convention dure jusqu'au 31 décembre 2022. Sciences Po a la possibilité de résilier de plein droit à tout moment avec un préavis de six mois.

La négociation a porté notamment sur plusieurs points d'attention. Sciences Po a une communauté académique permanente de petite taille et ne souhaitait pas que le personnel de la SATT se rende dans les laboratoires pour se saisir librement des projets. Sciences Po a choisi de détecter les projets pour respecter les activités des chercheurs. Et a été exclu du périmètre tout le savoir-faire existant.

Cette activité maîtrisée peut vraiment ouvrir la voie à de nouvelles exploitations des résultats de la recherche avec le soutien de professionnels de la valorisation. L'idée est aussi d'utiliser les budgets de la SATT pour accompagner les projets les plus prometteurs. C'est aussi une opportunité de développer l'activité de l'incubateur qui reste sur un périmètre assez restreint.

b) Discussion

Daniel MUGERIN précise qu'il n'est pas chercheur et n'a pas une bonne maîtrise des mécanismes de retombées financières. Mais il s'interroge à propos des pourcentages dans la répartition des revenus d'exploitation. Il aimerait avoir l'avis de ses collègues à ce sujet. Daniel MUGERIN revient sur le cadre juridique. L'actionnariat est à 100 % public, mais il s'agit d'une société de droit privé. Sciences Po était-il obligé de contracter avec cette SATT ou pouvait-il mettre en concurrence différentes SATT, eu égard aux règles du droit européen des marchés publics ? Par ailleurs le dossier ne comprend pas les conventions, contrats et accords bilatéraux qui existent entre les actionnaires de la SAS et les organismes affiliés antérieurement à la création de la SATT. Il aurait aimé pouvoir auditionner certains administrateurs de la SATT, car le dossier ne donne aucune indication sur le contenu de ces conventions. Il aurait aimé savoir de quoi il s'agissait. À la lecture des informations relatives à cette société sur son site internet, il s'est aperçu d'un manque de stabilité des administrateurs. Des démissions se sont produites récemment. Les comptes ne sont pas déposés au registre du commerce et des sociétés depuis décembre 2013.

Enfin, dans le cadre d'un contrat, il faut toujours envisager les difficultés et contentieux possibles. Pourquoi Sciences Po s'en remettrait à une procédure obligatoire de conciliation (article 13) qui est très rare en droit administratif dans les contrats de droit public ? Daniel MUGERIN trouve que la procédure de désignation des conciliateurs est floue. Les contractants peuvent demander en de telles circonstances au président du tribunal administratif d'être conciliateur.

Olivier BORRAZ partage ce souci de transférer le résultat des recherches vers le monde socioéconomique, mais il craint un transfert de la décision politique vers le monde public ou privé. Il faudrait réfléchir aux bonnes conditions de ce transfert.

Il aimerait comprendre la différence entre exclusivité et non-exclusivité. L'exclusivité concerne le droit de regard sur les projets qui pourraient être transférés à la SATT. Tout Sciences Po semble en exclusivité, d'après l'annexe du document. Il n'y a pas de non-exclusivité. Mais l'OFCE ne figure pas dans la liste. Est-il couvert par l'accord ?

Frédéric MION répond que l'OFCE n'est pas couvert par l'accord.

Olivier BORRAZ comprend que tout Sciences Po sauf l'OFCE est couvert dans ce cas.

Renaud DEHOUSSE souligne le paradoxe du dispositif qui concerne un domaine où Sciences Po peut largement progresser, car la valorisation de la recherche n'est pas un point fort des établissements d'enseignement supérieur, mais où l'établissement est également soucieux de préserver son autonomie pour ne pas être entraîné dans une dynamique non maîtrisée. Le phrasé du contrat contribue puissamment à cette méfiance, car les articles sont souvent comminatoires, avec des menaces de pénalités. Apparemment Sciences Po conserve son autonomie, mais dans quel but ? Sciences Po a peu d'expérience dans le domaine de la prospection et n'a peut-être pas les moyens nécessaires pour avancer seul efficacement.

Frédéric MION explique que lors de la négociation de l'accord Sciences Po a veillé à ce que l'ensemble des obligations souscrites vis-à-vis de la SATT ne soient pas trop pesantes pour le personnel contribuant à la recherche et qui se montreraient difficilement tolérables au quotidien. L'idée est de prôner le mouvement en marchant : pour des projets que Sciences Po signalerait à la SATT il s'agit de savoir quels bénéfices découlent de l'intervention de cette dernière par rapport aux dispositifs actuels. Christine MUSSELIN, directrice scientifique, est chargée depuis quelques mois d'un groupe de travail sur l'organisation de la recherche à Sciences Po qui doit se pencher sur cette question de la valorisation. L'accord avec la SATT est l'un des volets de cette démarche.

La négociation de cet accord a été longue. Sciences Po a introduit un certain nombre de restrictions à l'accord initialement proposé, qui ne figurent pas dans les contrats signés par les autres établissements de la COMUE. Les dispositifs prévus en matière de partage de revenus de règlement des conflits sont assez classiques.

Amélie ANTOINE-AUDO répond à propos du choix de la SATT Île-de-France Innov. Le dispositif mis en place par l'État attribue les moyens *via* des sites. Pour obtenir les fonds de maturation, le périmètre de Sciences Po est prioritairement celui de la SATT Île-de-France.

Frédéric MION ajoute que c'est la loi qui a fixé ce principe de spécialité.

c) Vote

Renaud DEHOUSSE observe que le projet de résolution sur lequel doit se prononcer le Conseil de direction est rédigé en termes prudents, puisqu'il donne mandat au directeur de mener à bien et finaliser les négociations, ce qui lui permettra d'accorder aux différents points soulevés par le Conseil toute l'attention qu'ils méritent.

La résolution recueille 6 abstentions et est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VI. POINT D'INFORMATION SUR LES ÉLECTIONS DE LA COMUE UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS CITÉ

Amélie ANTOINE-AUDO rappelle que l'élection des administrateurs au Conseil d'administration de l'Université Sorbonne Paris Cité a lieu mercredi 11 mars 2015 de 9 heures à 18 heures en salle de réunion au troisième étage de la Direction des ressources humaines, 224 boulevard Saint-Germain. L'ensemble des délégués votants a normalement reçu deux messages, un par la communication interne de Sciences Po, l'autre par le président Jean-Yves MERINDOL, qui rappellent les procédures, les modalités et qui transmettent les possibilités de procuration. Amélie ANTOINE-AUDO rappelle que le Conseil d'administration sera composé de 61 membres dont 32 administrateurs élus, 8 professeurs et assimilés, 8 autres enseignants-chercheurs, 8 personnels techniques et administratifs et 8 usagers. 13 listes de candidats tous collègues confondus ont été déposées et 364 délégués sont appelés à voter par collège. Sciences Po a affiché tous les éléments sur les panneaux dédiés, des informations se trouvent également sur l'intranet et sur le site de l'Université Sorbonne Paris Cité. Le dépouillement aura lieu

sur le site de Sorbonne Paris Cité le 13 mars 2015 au matin en présence d'une personne par liste si les listes le souhaitent. Il a été demandé que le président de Sorbonne Paris Cité affine sa communication sur le sujet. Elle-même relaie les choix de la Commission électorale.

La prochaine étape sera l'élection pour le Conseil académique. Un calendrier prévisionnel est fixé. Le scrutin aurait lieu le 5 juin 2015 et les candidatures seraient attendues pour le 11 mai 2015. Une note sera publiée pour préciser les modalités de cette élection, en lien avec la Commission électorale.

Au vu de l'importance grandissante de la COMUE, Renaud DEHOUSSE estime nécessaire que chaque délégué-e puisse participer à ces élections pour donner à ses instances un minimum de représentativité.

VII. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 24 NOVEMBRE ET DU 8 DÉCEMBRE 2014

Renaud DEHOUSSE rappelle que les demandes de modification doivent être transmises par courrier électronique au secrétariat.

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Vincent MARTIGNY annonce que suite à la demande du bureau la Direction de la communication et la direction de Sciences Po acceptent de créer des adresses dédiées pour le bureau de Sciences Po : president.cd@sciencespo.fr et de même pour les vice-présidents étudiant et enseignant. C'est une bonne nouvelle qui rejoint son propos de début séance relatif à la communication des décisions externes et à la pérennité dans le suivi des dossiers, pour les successeurs des membres actuels du bureau. Il existe également une nouvelle page gouvernance sur le site internet, qui n'est pas encore complètement finalisée, mais qui est meilleure que celle qui existait auparavant. Chaque membre du Conseil de direction peut également faire actualiser les informations le concernant par la Direction de la communication.

Pablo LIVIGNI rappelle que l'UNEF s'intéresse de près aux réformes de la scolarité et estime que les élus étudiants doivent être impliqués dans ces processus. Il n'est pas cohérent d'envisager des réformes importantes de la scolarité sans l'avis des étudiants qui sont les premiers concernés. Les élus étudiants s'étonnent donc de ne toujours pas avoir été consultés sur le CoCuMa alors qu'ils ont demandé dès le début de l'année à avoir rapidement un point d'étape. Après avoir travaillé sur les masters, le CoCuMa va travailler sur le collège universitaire. Les élus étudiants aimeraient ne pas être tenus à l'écart des délibérations et être informés régulièrement de façon à pouvoir émettre des propositions constructives. Les élus étudiants souhaitent être une force de proposition au sein du Conseil de direction et ne pas se contenter d'enregistrer les réformes proposées par la direction. Ils s'inquiètent de l'annulation du groupe de travail sur le CoCuMa, aucune date de remplacement n'a encore été proposée. Cela crée une inquiétude sur la volonté de la direction d'intégrer l'ensemble des membres du Conseil dans le processus de décision. Or l'UNEF a appris en écoutant France 3 Champagne-Ardenne qu'il existait la possibilité de créer un parcours Relations internationales dont elle n'avait jamais entendu parler. Les élus ne peuvent accomplir correctement leur travail sans les informations nécessaires et aimeraient recevoir une réponse claire face à leurs inquiétudes pour que l'ensemble des élus du Conseil puisse construire ensemble les réformes majeures qui sont envisagées.

Françoise MELONIO indique que le groupe de travail est reporté, et non pas annulé. Le programme des groupes de travail a dû être suspendu en raison des élections aux conseils.

Frédéric MION explique que le groupe de travail est reporté et non pas annulé. Sa date sera fixée lors de la Commission paritaire de ce jour. Les travaux du CoCuBa ont été suspendus pendant quelques semaines le temps que la nouvelle directrice du collège universitaire prenne ses fonctions. C'est elle qui relancera les travaux du CoCuBa pour lesquels les élus étudiants seront consultés. Enfin les propos

tenus sur France 3 Champagne-Ardenne ne reflètent aucun projet arrêté à ce stade : les élus étudiants seront consultés dans les conditions prévues par les textes.

Charlotte GLINEL indique que l'UNI-MET souhaite attirer l'attention sur la thématique de la sécurité à Sciences Po qui se pose d'un point de vue général et du règlement intérieur et d'un point de vue des élections étudiantes. Le règlement intérieur doit traiter de la violence physique et verbale, du harcèlement sexuel. L'UNI-MET pense qu'il serait intéressant de renforcer la section sécurité du règlement intérieur. Vis-à-vis du corps électoral, il faudrait clarifier les questions d'éthique dans la mesure où parfois la passion dépasse la raison. Il faudrait être clair sur les comportements à adopter et à proscrire. Ce problème sera abordé lors de la Commission paritaire du jour.

Renaud DEHOUSSE pense que le Conseil de direction pourra peut-être discuter de ce sujet après le débat en Commission paritaire.

Julie MEYNIER signale que l'UNEF souhaite relever la situation paradoxale de la Commission de suivi social qui a reçu cette année 247 dossiers à traiter pour un budget de 230 000 euros, soit à peu près 900 euros par dossier, ce qui est bien entendu insuffisant, car les étudiants qui soumettent leur dossier à la Commission de suivi social sont des étudiants en grande difficulté. Les différences entre les tranches sont généralement supérieures à 1 000 euros, la Commission de suivi social peut donc difficilement baisser d'une tranche ou de plusieurs tranches les frais d'inscription qui sont demandés aux étudiants. Il est entendu que la Commission de suivi social ne peut pas avoir un budget illimité, mais il faut lui donner les moyens de son action. Elle est rigoureuse dans ses arbitrages et a besoin d'un budget en adéquation avec le nombre de demandes qu'elle reçoit.

Renaud DEHOUSSE rappelle que les travaux de la Commission de suivi social sont suivis régulièrement. Il propose de reprendre la discussion à ce moment-là, car c'est un sujet important. La réforme de cette Commission insistait sur le compte rendu régulier de ses travaux devant le Conseil de direction.

Maxime GABORIT en vient à la question des statuts qui est une question fondamentale pour le fonctionnement de Sciences Po. Les statuts sont passés devant le CNESER, mais seront-ils à nouveau discutés devant le Conseil de direction ?

Frédéric MION annonce que les statuts seront discutés immédiatement après la publication par le gouvernement des textes qui sont actuellement examinés par le Conseil d'État. Cette étape interviendra sans doute au premier semestre 2015.

La séance est levée à 10 heures 54.